

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020200: carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur

En vigueur au 01/03/2008 (Dernière actualisation de la page 01/03/2008)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	11.7448		
Spécialisé	11.8956		
Spécialisé +	12.0564		
Qualifié	12.3498	12.8647	12.9678
Qualifié +	13.0709	13.3585	